
SEANCE DU 6 JUIN 2012

DÉCISION N° 2012 / 21 / PPN / 4

PROJET D'EXTENSION DE L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE
DE PORT LA NOUVELLE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 8 septembre 2011 reçue le 16 septembre 2011, du président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon et le dossier de saisine relatif au projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port la Nouvelle,
- vu sa décision n° 2011/77/PPN/1 du 9 novembre 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/82/PPN/2 du 7 décembre 2011 nommant Monsieur Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT président de la commission particulière,

- sur proposition de M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-la-Nouvelle :

- M. Etienne BALAND,
- Mme Patricia BROSSIER,
- M. François PERDRIZET,
- Mme Camille SAÏSSET
- M. Gabriel ULLMANN

Le Président


Philippe DESLANDES